Beauvoir-sur-Mer, le 29 novembre 2021

BORDEREAU DE TRANSMISSION
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021

Vous trouverez **pour votre information et/ou pour y donner suite**, les délibérations validées et tamponnées (en format .pdf) :

FINANCES – Budget supplémentaire et modificatif du budget principal – 2021
FONCTIONNEMENT – Engagement d'une étude relative à l'évolution des compétences du SMBB sur le volet Milieux aquatiques pour la partie sud du bassin versant de la Baie de Bourgneuf et modalités de financement
EAU – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau et conventions collaboratives avec 3 partenaires agricoles
EAU – Communication *« la mer, commence ici »* - modalités financières et techniques
EAU – Projet HydroScreen - modalités financières et techniques
BIODIVERSITE – Prolongation du marché en cours : appui à l'animation Natura 2000 (lot 1 : MAEC et lot 2 : Contrats Natura 2000)
BIODIVERSITE – Recrutement d'un stagiaire de fins d'études pour 6 mois en 2022

La Directrice,
Mickaëlle ROUSSELEAU

L'ensemble des délibérations a été affiché le 29 novembre 2021

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D022_FIN-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D022_FIN

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	FINANCES – Budget supplémentaire et modificatif du budget principal – 2021

Monsieur le Président expose :

Le Comité syndical a voté le Budget Primitif (BP) du budget principal 2021 le 9 février 2021 ; les résultats d'exécution de l'année 2021 n'ont pas été intégrés à ce BP.

La délibération d'affection des résultats de l'année 2020 votée le 27 avril 2021 indique que les résultats de clôture de l'exercice 2020 du Budget principal font apparaitre un excédent d'investissement à reporter au compte 001 de 4 636,44 € et un excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 de 139 965,90 €.

Il est proposé au Comité syndical de :

- redéployer cet excédent vers les lignes budgétaires pour lesquelles un besoin de crédit a été identifié ;
- ajuster avec l'état d'exécution du budget ;
- provisionner des charges liées aux conventions pluriannuelles en cours et aux actions identifiées dans la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau validé fin 2019.
- créditer la section d'investissement pour achat de matériel et de mobilier.

➢ **Section de fonctionnement**

Un budget supplémentaire de 13 955,55 € est proposé qui porte une section de fonctionnement à l'équilibre à 853 955,55 €.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D022_FIN-DE

En **dépenses de fonctionnement**, il est proposé les redéploiements suivants :

- - 84 100 € (chap. 011, ajustement dans les prestations d'études (décalage dans le temps ou économie).
- - 35 000 € (chap. 012), recrutements prévus mais toujours en cours.
- - 5 000 € (chap. 065), subvention à reverser à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, en 2022.
- + 151 800 € (chap. 68), provisions pour risques et charges de fonctionnement liées au projet en cours :
  - LIFE Révers'Eau, subvention déjà reçue et non consommée en 2021 (85 k€) ;
  - Evaluation des Contrats EAU et définition du programme d'actions CT EAU, étude engagée en 2021 et se poursuit en 2022/2023 (21,6 k€) ;
  - Étude HMUC prévue dans la feuille de route de la CLE validée en 2019, à engager en 2022 (15 k€) ;
  - Animation Natura 2000 : subvention reçue et non versée à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire (13,7 k€ pour 2020/2021) et risque de non prise en charge en 2022 de l'observatoire de la biodiversité (16,5 k€) ;
- - 25 744,45 € (chap. 022) des dépenses imprévues.
- + 12 000 € (chap. 023), virement à la section d'investissement.

A noter que des ajustements mineurs entre articles comptables sont également proposés (voir détail dans le dossier de séance).

DEPENSES - Nomenclature	BP 2021	Proposition BS 2021	Total BS + BP 2021
Mouvements réels	**829 235,00 €**	**1 955,55 €**	**831 190,55 €**
Chap. 011 - Charges à caractère général	399 505,00 €	- 84 100,00 €	315 405,00 €
Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	360 780,00 €	- 35 000,00 €	325 780,00 €
Chap. 65 - Autres charges de gestion courante	35 950,00 €	- 5 000,00 €	30 950,00 €
Chap. 68 - Dotations aux amortissements et provisions (semi-budgétaires)	- €	151 800,00 €	121 600,00 €
Art. 6815- Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement			
Projet LIFE Révers'Eau		*85 000,00 €*	*85 000,00 €*
Evaluation contrats EAU et définition programme d'actions		*21 600,00 €*	*21 600,00 €*
Etude HMUC		*15 000,00 €*	*15 000,00 €*
Natura 2000		*30 200,00 €*	*30 200,00 €*
Chap. 022 - Dépenses imprévues	33 000,00 €	- 25 744,45 €	7 255,55 €
Mouvements d'ordre	***10 765,00 €***	***12 000,00 €***	***22 765,00 €***
Chap. 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sectior	5 765,00 €		5 765,00 €
Chap. 023 - Virement à la section d'investissement	5 000,00 €	12 000,00 €	17 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**840 000,00 €**	**13 955,55 €**	**853 955,55 €**

En **recettes de fonctionnement**, il est proposé les inscriptions suivantes :

- + 139 965,90 € (chap. 002), report du résultat de fonctionnement 2020.
- + 2 989,65 € (chap. 013), indemnités journalières perçues suite à un arrêt de travail.
- - 129 000 € (chap. 74), ajustement des acomptes et soldes des subventions validées :
  - – 144 k€ de la DREAL et du FEDER : solde de l'animation Natura 2000 à recevoir qu'en 2022,
  - + 70 k€ de Cap Atlantique, reçu le 2ème acompte pour le projet LIFE Sallina (plus important que prévu),
  - - 55 k€ de l'Agence de l'Eau : ajustement des soldes (sur la base des charges réelles 2020) et le 1er acompte de l'étude Evaluation des Contrats Eau moins important que prévu (35% au lieu de 50%).

RECETTES - Nomenclature	BP 2021	Proposition BS 2021	Total BS + BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	139 965,90 €	139 965,90 €
Chap. 013 - Atténuation de charges	- €	2 989,65 €	2 989,65 €
Chap. 74 - Dotations, subventions et participations	784 975,00 €	- 129 000,00 €	655 975,00 €
Art. 74718 - Autres (DREAL)	*95 880,00 €*	*- 50 000,00 €*	*45 880,00 €*
Art. 7472 - Régions (Conseil régional des Pays de la Loire)	*206 940,00 €*		*206 940,00 €*
Art. 74748 - Autres commmunes	- €		- €
Art. 74758 - Autres groupements	*190 755,00 €*	*70 000,00 €*	*260 755,00 €*
Art. 7477 - Budget communautaire et fonds structurels (FEDER)	*94 000,00 €*	*- 94 000,00 €*	- €
Art. 7478 - Autres organismes (Agence de l'eau)	*197 400,00 €*	*- 55 000,00 €*	*142 400,00 €*
Chap. 75 Autres produits de gestion courante	25,00 €	- €	25,00 €
Art. 7588 - Autres produits divers de gestion courante	*25,00 €*		*25,00 €*
Chap. 77 - Produits exceptionnels	- €		- €
Chap. 78 - Reprise sur amortissements et provisions	55 000,00 €	- €	55 000,00 €
Art. 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	*55 000,00 €*		*55 000,00 €*
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	**840 000,00 €**	**13 955,55 €**	**853 955,55 €**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D022_FIN-DE

➢ **Section d'investissement**

Un budget supplémentaire de 16 636,44 € est proposé qui porte une section d'investissement à l'équilibre à 27 401,44 €

En **dépenses d'investissement**, il est proposé les dépenses suivantes (véhicule, ordinateur et mobilier) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	BS 2021	Total BP + BS 2021
Mouvements réels		**10 765 €**	**16 636 €**	**27 401 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- €	- €	- €
Chap. 20 - Immobilisations incorporelles		- €	- €	- €
2051	Concessions et droits similaires	- €	- €	
Chap. 21 - Immobilisations corporelles		10 765 €	16 636 €	27 401 €
2158	*Autres installations, matériel et outillage technique*	*5 000 €*	*- €*	*5 000 €*
2182	*Matériel de transport (véhicule)*	*- €*	*12 000,00 €*	*12 000,00 €*
2183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*5 000 €*	*2 000,00 €*	*7 000,00 €*
2184	*Mobilier*	*765 €*	*2 636,44 €*	*3 401,44 €*
Mouvements d'ordre		**- €**	**- €**	**- €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**10 765 €**	**16 636,44 €**	**27 401,44 €**

En **recettes d'investissement**, il est proposé d'inscrire le résultat 2020 et le virement de la section de fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2021	BS 2021	Total BP + BS 2021
Mouvements réels		**- €**	**- €**	**- €**
Chap. 10 - Dotations, fonds et réserves		- €	- €	- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (couverture du besoin de financement selon l'affectation des résultats)	- €	- €	- €
Mouvements d'ordre		**10 765 €**	**16 636,44 €**	**27 401,44 €**
001	Résultat d'investissement	- €	4 636,44 €	4 636,44 €
Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement		5 000 €	12 000,00 €	17 000,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		5 765 €	- €	5 765 €
28051	*Concessions et droits similaires*	*1 936 €*		*1 936 €*
28183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*3 162 €*		*3 162 €*
28184	*Mobilier*	*187 €*		*187 €*
28188	*Autres immobilisations corporelles*	*480 €*		*480 €*
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**10 765 €**	**16 636,44 €**	**27 401,44 €**

Le Comité syndical,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14 applicables aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021_D001_FIN du 9 février 2021 qui adopte le Budget primitif du budget principal 2021 ;

Vu la délibération n°D2021_D014_FIN du 27 avril 2021 approuvant l'affectation du résultat 2020 du budget principal ;

Vu la convention de coopération avec le Conseil régional des Pays de la Loire dans le cadre du projet LIFE Revers'Eau (LIFE19 IPE/FR/000007) signée le 26 mars 2021 avec le versement d'un 1er acompte le 28 juin 2021 d'un montant de 124 554 € (pour 2 ans) ;

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre du programme LIFE Sallina (LIFE17 NAT/FR/000519) signée le 26 octobre 2018 avec les deux versements liés au 2ème acompte pour un montant total de 120 659,81 € ;

Vu la convention financière relative à l'attribution d'aides pour l'animation liée aux DOCOB d'un site Natura 2000 signée avec l'Etat le 15 juillet 2020 pour 2 ans (février 2020-janvier 2022) avec le versement de deux acomptes reçus au titre des années 2020 et 2021 dont une partie est à reverser à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire ;

Vu la délibération n°2021_D018_EAU du 29 juin 2021 portant sur l'attribution du marché « Evaluation des contrats EAU et définition d'un programmes d'actions » à SCE (tranche ferme : 109 966,62 € TTC et tranche optionnelle max 108 070,20 € TT) et l'engagement de la tranche ferme ;

Vu l'accord de subvention de l'Agence de l'eau datée du 16 juin 2021 portant sur l'évaluation du Contrat territorial ;

Vu la feuille de route de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du marais breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf validée fin 2019 ;

Vu l'avis du Bureau syndical réuni le 2 novembre 2021 ;

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D022_FIN-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Adopte le Budget supplémentaire 2021 du Budget principal du Syndicat Mixte par chapitre, tel que présenté ;
- Donne pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D023_FCT-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D023_FCT

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	**FONCTIONNEMENT – Engagement d'une étude relative à l'évolution des compétences du SMBB sur le volet Milieux aquatiques pour la partie sud du bassin versant de la Baie de Bourgneuf et modalités de financement**

Monsieur le Président expose :

Lors du Comité syndical de juin 2021, l'évolution progressive des compétences du SMBB sur volet Milieux aquatiques de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) avait été discutée et une base de cahier des charges présentée.

Sur le secteur du pays de Retz/Marais breton nord, une étude de Gouvernance sur l'exercice de la compétence GEMA portée par la Communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz, pour le compte des EPCI-fp concernés, est en cours et des orientations sont à l'étude. Le SMBB est intégré à cette réflexion pour les masses d'eau Falleron/Loup pendu/Dain (gérées actuellement par le Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire- SAH).

Concernant la partie sud du bassin versant de la Baie de Bourgneuf, la Communauté de communes Océan Marais de Monts souhaite compléter la réflexion par une étude complémentaire sur son secteur (deux masses d'eau : le bassin versant de l'étier de Sallertaine et ses affluents et le bassin versant de l'étier de la Taillée et ses affluents). L'objectif de cette étude est de proposer un projet visant l'exercice de la compétence GEMA par le SMBB (quelles missions ? avec quels moyens : ressources humaines et budget/contribution, quelle organisation ? quelle procédure ?). Elle doit permettre aux trois EPCI-fp concernés par ce secteur (Challans Gois, Océan Marais de Monts et Pays de Saint-Gilles) de disposer des éléments nécessaires à une prise de décision de leur part quant à la mise en œuvre du volet milieux aquatiques de la GEMAPI sur ce secteur par le SMBB ou pas.

En outre, le cahier des charges prévoit dans une 2ème étape une consolidation avec les résultats de l'étude conduite sur les masses d'eau Falleron/Loup pendu/Dain, pour disposer d'un projet global et prise de décision pour juin 2022.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D023_FCT-DE

Le groupement de bureaux d'études (Artélia/Calia/Me Marc), chargé de l'étude sur le Pays de Retz/Marais breton nord, a chiffré sa prestation pour réaliser cette étude complémentaire à 15 900 € TTC.

Le plan de financement envisagé est une prise en charge par la Communauté de communes Océan Marais de Monts, via une convention, déduite de la subvention éventuelle de l'Agence de l'eau de 50%.

Le Comité syndical,

Vu l'offre financière du groupement d'études (Artélia/Caliai/Me Marc) du 2 novembre 2021, relative à un « Complément d'études à la mise en œuvre de la compétence volet Milieux aquatiques sur la partie sud du bassin versant de la Baie de Bourgneuf » (cahier des charges d'octobre 2021) ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 2 novembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, 13 voix POUR et 1 ABSTENTION,

- Décide d'engager cette étude complémentaire telle que présentée ;
- Autorise le Président à signer la commande auprès de Artélia SAS (mandataire du groupement) pour un montant total de 15 900 € TTC.
- Demande au Président de solliciter l'Agence de l'eau pour obtenir la subvention pressentie ;
- Demande au Président de solliciter auprès de son membre la Communauté de communes Océan Marais de Monts une participation financière supplémentaire pour cette étude, via la signature d'une convention, sur la base du restant à charge du SMBB ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D024_EAU-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D024_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	EAU – Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau et conventions collaboratives avec 3 partenaires agricoles

Monsieur le Président expose :

Le SMBB depuis 2019 est la structure coordinatrice pour l'animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau sur le territoire de la baie de Bourgneuf. Pour assurer cette mission, le SMBB s'associe avec trois partenaires agricoles (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC et GRAPEA) via des conventions collaboratives annuelles. Ils ont pour mission, de contribuer à la rédaction du projet de territoire (PAEC), participer aux animations collectives (réunions d'information auprès des agriculteurs), réaliser les animations individuelles (réalisation de diagnostics systèmes pour les exploitants qui en font la demande, suivi des exploitations engagées...).

Ce dispositif d'animation est financé par le Conseil régional des Pays de la Loire à hauteur de 80%. En tant que structure chef de file, le SMBB sollicite et perçoit les subventions pour le compte des partenaires agricoles et leur reverse en fonction des réalisations faites. Les 20% restant sont à la charge des partenaires agricoles

Le bilan financier des campagnes agricoles 2019 et 2020 est le suivant :

Récapitulatif par partenaires selon les deux conventions signées	Prévisionnel dans les conventions collaboratives		Réalisé en 2019 et 2020		*Dépassement selon convention collaborarative*	*Montant retenu*	*Montant de l'aide régionale (80%)*
	Nombre de jours	Coût total en €	Nombre de jours	Coût total en €			
SMBB	NC	- €	NC	- €	- €	- €	- €
Chambre d'agriculture des PdL	66,00	29 700,00 €	66,00	29 700,00 €	- €	29 700,00 €	23 760,00 €
CAVAC	9,00	4 050,00 €	11,00	4 950,00 €	900,00 €	4 050,00 €	3 240,00 €
GRAPEA	4,50	1 800,00 €	3,00	1 054,10 €	- €	1 054,10 €	843,28 €
TOTAL	79,50	**35 550,00 €**	**80,00**	**35 704,10 €**	**900,00 €**	**34 804,10 €**	**27 843,28 €**

Une fois perçues, il conviendra de reverser les subventions aux 3 partenaires agricoles.

Pour la campagne agricole 2021, le SMBB a reçu l'accord de subvention d'un montant de 17 775 €. Il convient alors de signer une convention collaborative entre les 3 partenaires agricoles et ensuite de leur verser les subventions retenues par le financeur. Le projet de convention est joint au dossier de séance.

Récapitulatif par partenaires	Prévisionnel dans la convention collaborative		Réalisé 2020/2021 (estimation)		*Dépassement selon convention collaborarative*	*Montant retenu*	*Montant de l'aide régionale (80%)*
	Nombre de jours	Coût total en €	Nombre de jours	Coût total en €			
SMBB	*NC*	- €	*NC*	- €	- €	- €	- €
Chambre d'agriculture des PdL	29,00	13 050,00 €	23,50	10 575,00 €		10 575,00 €	8 460,00 €
CAVAC	7,50	3 375,00 €	4,50	2 025,00 €		2 025,00 €	1 620,00 €
GRAPEA	3,00	1 350,00 €	1,50	675,00 €	- €	675,00 €	540,00 €
TOTAL	**39,50**	**17 775,00 €**	**29,50**	**13 275,00 €**	**- €**	**13 275,00 €**	**10 620,00 €**

Le niveau de contractualisation en MAEC à enjeu Eau depuis 3 ans (de 2019 à 2021) est présenté aux membres : il est de 39 exploitations engagées pour environ 3 450 ha.

Enfin pour la campagne agricole à venir (2021/2022), le comité de pilotage réuni le 19 octobre 2021 a décidé de reconduire le dispositif et donc à demander au SMBB de déposer un PAEC.

Le Comité syndical,

Vu la convention n°2020-10605 du 18 janvier 2021 du Conseil Régional des Pays de la Loire avec le SMBB pour l'opération collective relative à l'animation MAEC au titre des années 2019 et 2020 sur le territoire du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour un montant de 38 880 € ;

Vu la convention du 25 novembre 2019 pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC sur le territoire bocager du bassin versant de la Baie de Bourgneuf dans la cadre de l'opération collaborative entre le SMBB et les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC et GRAPEA 85) pour la campagne 2019 ;

Vu la convention du 14 janvier 2021 pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC sur le territoire bocager du bassin versant de la Baie de Bourgneuf dans la cadre de l'opération collaborative entre le SMBB et les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC et GRAPEA 85) pour la campagne 2020 ;

Vu l'accord de subvention du 23 septembre 2021 du Conseil Régional des Pays de la Loire pour l'accompagnement du projet agroenvironnemental et climatique du bassin versant de la Baie de Bourgneuf pour 2021, d'un montant de 14 220 € ;

Vu le projet de convention pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC sur le territoire bocager du bassin versant de la Baie de Bourgneuf dans la cadre de l'opération collaborative entre le SMBB et les partenaires agricoles (Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, CAVAC et GRAPEA 85) pour la campagne 2021 ;

Vu les avis des Comités de pilotage MAEC à enjeu Eau (réuni le 19 octobre 2021) et à enjeu Biodiversité (réuni le 21 octobre 2021) de poursuivre le dispositif d'animation MAEC respectivement sur le bassin versant de la Baie de Bourgneuf et le site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;

Vu la délibération 2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB portant sur le vote du budget primitif 2021 et celle de ce jour sur le budget supplémentaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 2 novembre 2021 ;

Considérant que l'animation des MAEC fait partie des missions du SMBB ;

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D024_EAU-DE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D024_EAU-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Donne pouvoir au Président pour signer la convention partenariale pour l'accompagnement à la mise en œuvre des MAEC à enjeu Eau pour la campagne 2020/2021, entre le SMBB et les autres bénéficiaires identifiés dans le PAEC et notamment la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, la CAVAC et le GRAPEA 85 ;

- Donne pouvoir au Président de verser les subventions perçues et retenues par le Conseil régional des Pays de la Loire à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, à la CAVAC et au GRAPEA 85, au titre des années 2019, 2020 et 2021 ;

- Dit que ces crédits sont inscrits au chapitre 065 ;

- Donne son accord pour reconduire les animations Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu Eau (sur la partie bocagère du SAGE) et enjeu Biodiversité (sur le site Natura 2000) pour la campagne 2021-2022 (élaboration du PAEC et dépôt du PAEC par le SMBB) ;

- Demande au Président de solliciter les subventions pressenties pour l'animation des MAEC au titre de 2022 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D025_EAU-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D025_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIANT Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	EAU – Communication « *la mer, commence ici* » - modalités financières et techniques

Monsieur le Président expose :

Lors de sa séance du 29 juin 2021, le comité syndical a validé la mise en œuvre de 4 actions de communication dont celle de « *la mer, commence ici* ». Cette campagne a pour but de renforcer la sensibilisation à la qualité de l'eau, en particulier pour rappeler le caractère séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées : la quasi-totalité des eaux pluviales provenant des toitures, des parkings, des routes et de l'ensemble des zones urbanisées arrive en mer et dans les cours d'eau sans épuration.

Ce dispositif doit permettre une meilleure appropriation des bons réflexes devant une grille d'eaux pluviales : arrêt des déversements (solvants, produits phytosanitaires, peintures, graisses, ...), des vidanges sauvages des camping-cars et moins de déchets nuisibles tels que les mégots ou les déjections.

Il est proposé d'installer des plaques ou macarons en lave émaillée ou pochoirs sur les bouches d'eaux pluviales à des endroits stratégiques : centre-ville, établissement scolaire, chemin de promenade, bar, commerce.... Leur installation sera accompagnée d'une campagne de communication qui sera co-construite avec l'ensemble des EPCI-fp et/ou leurs communes et le syndicat, l'objectif étant d'avoir une homogénéité sur l'ensemble du territoire.

Un groupement de commandes peut être envisagé avec les communes/intercommunalités souhaitant s'engager dans ce dispositif et bénéficiant de prix plus compétitifs.

Enfin, le SMBB dispose d'une 1ère enveloppe de subvention pour un montant de dépenses éligibles de 11k€ TTC pour cette action de communication pour 2021/2022 (via l'Agence de l'eau et le Conseil régional des Pays de la Loire). Sous réserves d'obtention des subventions à hauteur de 80%, il est proposé que le SMBB prenne en charge les dépenses à hauteur de 500 €TTC/commune dont le centre-ville est situé dans le périmètre du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf, le restant à charge étant intégralement supporté par le demandeur. Une convention sera alors établie avec les communes partenaires.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D025_EAU-DE

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB portant sur le vote du budget primitif 2021 et celle de ce jour sur le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2021_D020_EAU du 29 juin 2021 portant sur l'engagement du SMBB dans des actions de communication et le plan de financement ;

Vu l'action communication SAGE inscrite dans le Contrat Régional de Bassin versant 2019/2021 baie de Bourgneuf et la demande de subvention déposée le 10 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical réuni le 2 novembre 2021 ;

Vu l'accord de subvention daté du 18 novembre 2021 de l'Agence de l'eau portant sur la sensibilisation du public aux zones humides, zéro phyto et aux pollutions du littoral ;

Considérant que les actions de communication/sensibilisation dans le cadre du SAGE font partie des missions du SMBB ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide le projet de communication *« la mer commence ici »* tel que présenté ;
- Décide que le SMBB participe à hauteur de 500 € TTC par commune engagée dans le dispositif et dont leur centre-ville est situé dans le périmètre du SAGE Marais breton/Baie de Bourgneuf et ce dans la limite des accords de subventions obtenues à hauteur de 80% ;
- Autorise le Président à engager les commandes dans la limite des budgets inscrits en 2021 et 2022 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D026_EAU-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D026_EAU

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	EAU – Projet HydroScreen - modalités financières et techniques

Monsieur le Président expose :

Le projet HydroScreen (Développement d'outils d'intelligence artificielle pour la prédiction de la toxicité des micropolluants sur le vivant) est un projet de recherche initié par les entreprises Lodiag (68) et Tame Water (85) et soutenu par l'ADEME et le pôle compétitivité Hydreos. Il vise à prédire la toxicité des micropolluants sur le vivant.

Ce projet se déroule en 3 étapes (de 2020 à 2023) :

1/ collecte de 1000 échantillons à travers la France, pour

- une acquisition d'empreinte spectrale et criblage large de spectre de 856 micropolluants dont certains micropolluants émergents (pesticides avec leurs métabolites, médicaments et leur métabolites, stupéfiants...)
- et une mesure de la toxicité associée aux échantillons (perturbation endocrienne...).

2/ identifier les micropolluants corrélés aux effets éco-toxicologiques.

3/ établissement d'un modèle prédictif prenant en compte l'effet cocktail à partir des micropolluants retenus.

Il est prévu un service commercial en ligne à partir de 2023. A ce stade, le territoire peut participer à ce projet et ce jusqu'à la fin de l'année voire tout début 2022. En fournissant des échantillons d'eau (en milieu naturel ou en sortie de STEP), on peut bénéficier à prix coutant des analyses suivantes :

- Caractérisation chimique : détection et semi-quantification de 850 micropolluants organiques (pesticides et résidus de médicaments) au-delà des aspects réglementaires ;
- Caractérisation biologique : mesure des effets toxicologiques grâce à un large panel de bio-essais ;
- Analyse intégrée des résultats : comment se situent les échantillons au regard des 1000 sites d'étude du projet ?

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D026_EAU-DE

Il est proposé que le SMBB profite de ce dispositif et s'inscrive dans ce projet de recherche pour améliorer la connaissance sur le territoire. Le SMBB peut réaliser les prélèvements des échantillons d'eau douce d'ici la fin 2021 :

- En milieu naturel (non salé) en 4 points répartis en aval des bassins versants du Haute-Perche, Falleron, Sallertaine et Taillée (coût : 1 720 € HT/analyse = 8 256 € TTC + transport) ;
- A la sortie de STEP importantes et/ou littorales réparties sur le territoire (coût : 2 520€ HT/analyse + transport).

Ces dépenses devraient être éligibles au projet LIFE Révers'Eau (60%).

Le Comité syndical,

Vu la délibération 2021_D001_FIN du 9 février 2021 du SMBB portant sur le vote du budget primitif 2021 et celle de ce jour sur le budget supplémentaire ;

Vu la proposition du Président et du bureau syndical du 2 novembre 2021 ;

Considérant que l'amélioration de la connaissance de la qualité des eaux fait partie des missions du SMBB et que ce projet HydroScreen constitue une opportunité ;

Considérant que le SMBB peut prendre en charge ces dépenses sur 4 points en milieu naturel et 6 points en sortie de STEP réparties sur le territoire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la participation du SMBB au projet HydroScreen ;
- Autorise le Président à engager des analyses sur 4 points en milieu naturel et 6 points en sortie de STEP, soit une commande maximale de 26 400 € TTC (hors transport) ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au chapitre 011 sous l'article analytique « LIFE Revers'Eau » ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D027_BIODI-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D027_BIODIV

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	**BIODIVERSITE – Prolongation du marché en cours : appui à l'animation Natura 2000 (lot 1 : MAEC et lot 2 : Contrats Natura 2000)**

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de sa mission d'animation des sites Natura 2000 *« Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »*, le SMBB a signé des marchés sous forme d'accord-cadre sur 2 ans (bon de commande) avec :

- HydroConcept pour le lot 1 : réalisation de plans de gestion dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) à enjeu biodiversité.
- Ligue pour le Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO 85) pour le lot 2 : réalisation de diagnostics écologiques préalables à la mise en place de contrats Natura 2000.

Ces prestations sont prises en charge à 100% par les conventions financières d'animation Natura 2000 avec la DREAL et le FEDER. Les dépenses sur la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2022 sont de 8 820 € TTC (lot 1) et 13 500 € TTC (lot 2).

Compte-tenu des incertitudes sur la Politique Agricole Commune (PAC) 2023, il est à ce stade impossible d'établir le cahier des charges pour le lot 1 (MAEC) et donc de lancer un appel d'offres pour les 2 ans à venir.

En outre, les dépenses prévisionnelles pour 2022 pour les lots 1 et 2 sont faibles respectivement estimés à 5 000 € TTC et 2 500 € TTC.

Dans ce cadre, pour simplification administrative, il est proposé de prolonger ces deux lots jusqu'au 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D027_BIODI-DE

Le Comité syndical,

Vu la mise en concurrence via une publicité dans le BOAMP réalisée en octobre 2019 et les Cahiers des Charges Particulières d'octobre 2019 (lots 1 et 2) pour le marché « appui technique à l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;

Vu l'acte d'engagement signé le 3 février 2020 avec HydroConcept pour la réalisation de plans de gestion dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques à enjeu biodiversité (lot 1) ;

Vu l'acte d'engagement signé le 13 mars 2020 avec la LPO de Vendée pour la réalisation de diagnostics écologiques préalables à la mise en place de contrats Natura 2000 (lot 2) ;

Vu l'article R2112-4 du code des marchés publiques stipulant qu'un marché peut prévoir une ou plusieurs reconductions à condition que ses caractéristiques restent inchangées et que la mise en concurrence ait été réalisée en prenant en compte sa durée totale ;

Vu l'article L2125-1 du code des marchés publiques stipulant que « la durée des accords-cadres ne peut dépasser quatre ans pour les pouvoirs adjudicateurs... » ;

Considérant la mise en concurrence réalisée en 2019 ;

Considérant les faibles dépenses prévisionnelles pour 2022 et la volonté d'une simplification administrative ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Valide la prolongation jusqu'au 31 décembre 2022, des accords-cadres des lots 1 et 2 du marché : appui technique à l'animation du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;

- Autorise Monsieur le Président à signer les avenants de prolongation de ces deux accords-cadres° ;

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D028_BIODI-DE

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021 Date de convocation : 17 novembre 2021	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF	

Délibération n°2021_D028_BIODIV

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi 23 novembre à 18h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance ordinaire à rue du stade à Beauvoir-sur-Mer *(pour raisons sanitaires)*, sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves, sur convocation du 17 novembre 2021.

ETAIENT PRESENTS :

- Président : BILLON Jean-Yves
- Vice-Présidents : CAUDAL Claude (1er), GODEFROY Rosiane (2ème), COESLIER Catherine (3ème), BATARD Yves (4ème)
- Délégués : CHARRIER Miguel, De BONNAFOS Patrice, GISBERT Thomas suppléé par M. LASSOUS Pascal, HUGUES Claire suppléée par NORMAND Luc, MENUET Jean-Luc, PEROYS Bernard, ROUSSEAU Sébastien (membre du bureau)

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- FERRER Jean-Bernard donne pouvoir à CAUDAL Claude
- SIGWALT Richard donne pouvoir à BILLON Jean-Yves

ABSENTS / EXCUSES :

- BRIAND Pascale, BUTON Didier, DENIS Pascal, GABORIT Fabien, GRONDIN Raoul, PARAIS Philippe, PIPAUD Vincent (membre du bureau)

ELUE SECRETAIRE DE SEANCE : GODEFROY Rosiane

Nombre de délégués				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné pouvoir	Votants
21	12	7	2	14

****

OBJET :	BIODIVERSITE – Recrutement d'un stagiaire de fins d'études pour 6 mois en 2022

Monsieur le Président expose :

Les sites Natura 2000 *« Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »* sont ciblés par les études nationales et régionales pour contribuer à l'atteinte de l'objectif national de 30% du territoire en aire protégée.

Pour avancer sur le sujet, il est proposé de prendre un stagiaire de fins d'études (6 mois : printemps/été 2022), pour :

- Réaliser une étude bibliographique.
- Rencontrer les différents partenaires impliqués dans la politique aires protégées (collectivités, LPO, conservatoire du littoral...).
- Axe 1 : établir un état des lieux des sites à gestion conservatoire (maîtrise foncière LPO, Conservatoire du littoral, ENS ...) et évaluer la pertinence d'y créer des aires protégées.
- Axe 2 : identifier des secteurs à enjeux forts « orphelins » et proposer les outils à mobiliser (achat foncier, arrêtés de protection de biotope...).

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2019_D021_RH du 27 juin 2019 du SMBB instaurant la gratification pour stage dans le cadre de l'enseignement scolaire et universitaire ;

Vu l'avis du bureau des élus Natura 2000, réuni le 13 octobre 2021 ;

Vu l'offre de stage joint au dossier de séance ;

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 29 NOV. 2021
ID : 085-200088771-20211123-2021_D028_BIODI-DE

Après en avoir délibéré, 12 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

- Autorise Monsieur le Président à recruter puis à signer la convention de stage entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et le Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf ;
-
- Rappelle que la gratification doit se conformer à la délibération n°2019_D021_RH prise le 27 juin 2019 par le Comité syndical ;

- Dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2022 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la bonne exécution de cette décision.

****

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
pour copie conforme
au registre sont les signatures

Le président du Syndicat Mixte,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
35 ter, rue des Sables
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél. : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com